RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

24F
SAS au capital de 1 000 euros,
immatriculée au RCS d'AIX-EN-PROVENCE sous le numéro 938 471 505,
dont le siège social est situé 302 RUE DE LA GARE, L'OMBRIÈRE, 13770 VENELLES

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 20 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le vingt juillet,
À quatorze heures.

À l'adresse suivante : 302 RUE DE LA GARE, L'OMBRIÈRE, 13770 VENELLES.

Les associés de la société 24F, SAS au capital de 1 000 euros, divisé en 1 000 actions d'un euro de valeur nominale chacune, se sont réunis en Assemblée générale mixte, sur convocation de la Présidente.

Il a été établi une feuille de présence émargée par chacun des associés ou leur représentant dûment habilité en entrant en séance :

Sont présentes :

- Madame Julia FERRETTI, propriétaire de 700 actions ;
- Madame Gabrielle GUERIN, propriétaire de 300 actions.

Seules associées et représentant ainsi la totalité des 1 000 actions composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame Julia FERRETTI.

La Présidente de séance rappelle que l'Assemblée générale réunie ce jour est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

<u>En matière extraordinaire :</u>

- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts.

Première résolution

L'Assemblée générale décide de transférer, à compter de ce jour, le siège social de la société comme suit :

Ancienne adresse :

302 RUE DE LA GARE
L'OMBRIÈRE
13770 VENELLES

Nouvelle adresse :

73 AVENUE DES RIBAS
13770 VENELLES.

En conséquence, le premier paragraphe de l'article « Siège social » des statuts est modifié comme suit :

« Le siège social est fixé 73 AVENUE DES RIBAS 13770 VENELLES. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

Pour les besoins de la formalité de transfert du siège social, le présent extrait ne reprend que la résolution relative au transfert du siège et à la modification corrélative des statuts.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent extrait certifié conforme au procès-verbal des délibérations de l'Assemblée générale mixte du 20 juillet 2026.

La Présidente, Julia FERRETTI

Zone de s [redacted]